Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022
ID : 073-217303064-20220407-22_04_044-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire Galibier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 3
Absents : 0
Date de convocation : 1er avril 2022
Date d'affichage : 1er avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - POIROT Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-04-044

Objet : Budget annexe des équipements touristiques : approbation du budget primitif 2022

Rapporteur : Natacha Rivas, Adjointe au maire.

Le projet de budget primitif (BP) des équipements touristiques pour 2022 a été présenté lors de la Commission des finances du 29 mars dernier.

C'est ainsi que je vous demande de vous prononcer sur le budget primitif des équipements touristiques pour l'année 2022, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 728 085,00 €	1 728 085,00 €
Section d'investissement	3 269 612,91 €	3 269 612,91 €
TOTAL	**4 997 697.91 €**	**4 997 697.91 €**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022
ID : 073-217303064-20220407-22_04_044-DE

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 29 mars 2022,
Ouï l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➢ d'approuver le budget primitif des équipements touristiques pour l'année 2022 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 728 085,00 €	1 728 085,00 €
Section d'investissement	3 269 612,91 €	3 269 612,91 €
TOTAL	4 997 697.91 €	4 997 697.91 €

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 15/04/2022
Affichage : 15/04/2022
Valloire, le 15/04/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.